AR Prefecture

006-210600649-20221201-074_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2022

Le **premier décembre deux mille vingt-deux** à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	07/12/2022
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	06/12/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.
La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Madame CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ROCHEREAU, NERINI, MARCHAND, SMOLDERS, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, CRASTES, GUENIN.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame ODDO représentée par Madame MOIREAU,
Madame FERRARO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame MARCHAND,
Madame DEBONO représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur TRUGLIO représenté par. Madame GREC-MERESSE
Monsieur PARAGE représentée par Madame SMOLDERS,

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

74.2022 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §5) Louage de choses

Monsieur LUPI-GRASSO expose :

AR Prefecture

006-210600649-20221201-074_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

La commune de Gattières a signé le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public de la commune avec l'association PACOME RECYCLAGE représentée par Monsieur MARGUERITTE Thibault, pour la mise à disposition de 9 emplacements sur la commune de Gattières pour l'implantation de 10 bornes containers textiles pour la collecte des vêtements.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé par délibération à 21,50 € le m².

L'occupation du domaine public par l'association PACOME est estimée à 10 m².

L'association PACOME versera cette redevance d'occupation du domaine public sous forme de participation de 215 € par an, en dons financiers et/ou bons alimentaires versés au CCAS.

Cette location est accordée pour une durée d'un an ferme soit du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

MARCHAND Caroline

La secrétaire de séance,

GUIT-NICOL Pascale

Le Maire.